



16ème législature

Question N° : 4415	De M. Francis Dubois (Les Républicains - Corrèze)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse > Niveau d'orthographe élèves français-rapport-propositions	Analyse > Niveau d'orthographe élèves français-rapport-propositions.
Question publiée au JO le : 27/12/2022 Réponse publiée au JO le : 07/03/2023 page : 2190		

Texte de la question

M. Francis Dubois appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les résultats alarmants de l'étude récemment publiée par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du Ministère de l'éducation nationale qui révèlent que le niveau en orthographe des élèves français continue de baisser. Selon l'étude, le nombre moyen d'erreurs sur une même dictée des élèves de CM2 a presque doublé en 34 ans ; les élèves d'aujourd'hui font ainsi en moyenne 19,4 fautes contre seulement 10,4 en 1987. Ce chiffre montre l'échec des politiques menées en ce domaine par les ministres de l'éducation nationale successifs et leur incapacité à mettre en place des dispositifs efficaces pour ralentir le décrochage scolaire et la dégradation du niveau des élèves. À ce constat, s'ajoute depuis quelques années une pénurie inquiétante d'enseignants qualifiés face aux élèves. L'éducation des jeunes - leur niveau de français, orthographe notamment - devrait être pourtant une priorité dans le pays. Un sursaut national pour l'école est donc indispensable. Plusieurs propositions ont été faites en la matière pour faire de l'apprentissage des fondamentaux une grande cause nationale. Il a été, par exemple, proposé d'instaurer un examen de français à l'entrée en 6e, de consacrer 2h de plus au français en primaire et en parallèle de revaloriser le métier d'enseignant en rémunérant mieux les enseignants ou de créer un service public de soutien scolaire avec une réserve nationale éducative d'enseignants retraités. En conséquence, il lui demande sa position sur ces propositions et de préciser les actions qu'il compte mener pour améliorer rapidement le niveau d'orthographe des élèves français afin de faire de l'école un chemin de réussite pour tous.

Texte de la réponse

La note d'information n° 22.37 publiée en décembre 2022 par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) révèle une baisse continue des performances en orthographe des élèves en fin d'école primaire. Les erreurs les plus courantes concernent les accords au pluriel des noms communs et des verbes ; elles sont en augmentation. Cependant, le nombre moyen d'erreurs observées en 2015 et 2021 est deux fois moins important que celui observé entre 2007 et 2015, ce qui montre que les actions engagées depuis 2017 en faveur de l'acquisition des savoirs fondamentaux commencent à produire leurs effets. Dès la rentrée 2017, la mesure de dédoublement des classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 dans les écoles de REP et REP+ a permis un meilleur accompagnement lors de l'entrée dans les apprentissages fondamentaux en français. Un ensemble d'outils pédagogiques est mis à la disposition des enseignants : les évaluations nationales CP, CE1, 6ème, étendues aux classes de CM1 et de 4ème à la rentrée 2023 et, en complément du programme d'enseignement, des recommandations nationales et des repères annuels de progression exigeants. La note de service portant sur le cycle



3 (CM1, CM2, 6ème) récemment publiée indique des objectifs très clairs (100 % de maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves) et des leviers pour y parvenir. Il est recommandé de consacrer au moins deux heures par jour à un enseignement structuré de la langue dont fait partie l'orthographe. Les exercices de copie et de dictée se pratiquent quotidiennement à l'école élémentaire. La publication d'une grammaire des cycles 2 et 3, est un outil précieux pour les élèves.